

Adaptez votre logement à vos besoins

Aides aux travaux



*Vous occupez votre logement et vous souhaitez l'adapter à votre handicap ou votre perte d'autonomie ?
Vous pouvez bénéficier de subventions.*



Pour un accompagnement gratuit & personnalisé,
contactez l'équipe de suivi-animation Urbanis :

> Tél. 07 65 15 31 26- Courriel : aideshabitat.rodezagglo@urbanis.fr



Attention : Ne commencez pas vos travaux avant de déposer votre demande de subvention.

Quels travaux peuvent être financés ?

- > Adaptation de salle de bains,
 - > Élargissement des portes,
 - > Pose de main-courante, rampe et barre d'appui,
 - > Mise en place d'un monte-escalier,
 - > Suppression de marches, seuils et ressauts...
- Seuls les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment sont subventionnés (fournitures + pose).

Quelles aides peuvent être proposées ?

Les aides sont octroyées par l'Anah, Rodez agglomération et votre commune. Des aides complémentaires sont envisageables : aides des caisses de retraite, de la MDPH, crédit d'impôt, prêt social...

Quelles conditions pour bénéficier des aides ?

- > Vous habitez le centre-ville de Rodez,
- > Votre logement a plus de 15 ans,
- > Vous respectez les conditions de ressources en vigueur,
- > Vous êtes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.



Exemple de financement

Un couple aux revenus très modestes, âgé de 80 ans habite le centre historique de Rodez. Ce couple éprouve des difficultés à effectuer certains gestes de la vie courante. Afin d'être plus autonome, il souhaite remplacer leur baignoire par une douche avec bac extra plat, installer une barre d'appui, un fauteuil de douche et surélever les WC.

Montant des travaux : 6 050 € TTC

Total des subventions : 4 675 € soit 77 % du montant des travaux TTC.